

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	24	N° de la délibération	13 - CA 2024-10-16
Représentés	10	Objet	Mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de GMVA
Votants	34		
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Pérystyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente			

Participants (24) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10) : M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

Délibération du Bureau du 09 septembre 2023	Mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de GMVA
---	---

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) a fait part à Morbihan Habitat de son besoin ponctuel de ressource sur les missions portant sur la régularisation des équipements et servitudes de réseaux d'eau.

Morbihan Habitat souhaite répondre positivement à cette demande dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale à compter du 10 septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025.

Compte tenu de la date retenue pour faire débuter la mission de l'agent et du calendrier de réunion du Conseil d'administration, il a été proposé au Bureau de se positionner sur le principe de mise à disposition et de faire confirmer par la suite cette validation par le Conseil d'administration.

En conséquence, aux termes d'une délibération du 9 septembre 2024, le Bureau a validé la mise à disposition par d'un agent de la fonction publique territoriale de Morbihan Habitat auprès de GMVA à compter du 10 septembre 2024 et a autorisé le Directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le projet de convention joint.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, confirme l'autorisation de mise à disposition d'un agent de la fonction publique territoriale auprès de GMVA.

